Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260321-260309-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-03-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 17/3/2026***
Votants : 15

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - C.BANIEL L.TURBAN - T.BERTHAUD - A.GAUTIER - A.LE MEHAUTE - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - P.SYLVESTRE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC

Secrétaire de séance : A.LE MEHAUTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité *(15 votes « pour »)* d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Adrien LE MEHAUTE